

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-711

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 17

I. – Après l’alinéa 2, insérer l’alinéa suivant :

« aa) À la première phrase du premier alinéa du 2° du 9 de l’article 38, le mot : « dix-septième » est remplacé par le mot : « seizième » et le mot : « dix-huitième » est remplacé par le mot : « dix-septième » ; ».

II. – En conséquence, après l’alinéa 3, insérer les huit alinéas suivants :

« a *bis*) Le même 5° est ainsi modifié :

- À la première phrase du dix-septième alinéa, le mot : « seizième » est remplacé par le mot : « quinzième » ;

- À la première phrase du vingtième alinéa, le mot : « dix-huitième » est remplacé par le mot : « dix-septième » ;

- À la première phrase du vingt-cinquième alinéa, le mot : « dix-septième » est remplacé par le mot : « seizième » ;

- Au vingt-neuvième alinéa, le mot : « vingt-huitième » est remplacé par le mot : « vingt-septième » ;

- Au trentième alinéa, les mots : « vingt-huitième et vingt-neuvième » sont remplacés par les mots : « vingt-septième et vingt-huitième » et le mot : « seizième » est remplacé par le mot : « quinzième » ;

- Au trente-deuxième alinéa, les mots : « vingt-huitième à trente et unième » sont remplacés par les mots : « vingt-septième à trentième » ;

« a *ter*) Au second alinéa du 1 *ter* de l'article 39 *bis* et au 7 de l'article 39 *bis* A, le mot : « seizième » est remplacé par le mot : « quinzième » ; ».

III. – En conséquence, après l'alinéa 8, insérer les trois alinéas suivants :

« f *bis*) L'article 209 est ainsi modifié :

- au VI, le mot : « vingtième » est remplacé par le mot : « dix-neuvième » ;

- à la première phrase du premier alinéa du VII, le mot : « dix-huitième » est remplacé par le mot : « dix-septième » ; »

IV. – En conséquence, après l'alinéa 10, insérer les trois alinéas suivants :

« i) Au premier alinéa du a *septies* du I de l'article 219, le mot : « dix-huitième » est remplacé par le mot : « dix-septième » ;

« j) Aux deux dernières phrases du quatrième alinéa de l'article 223 B, le mot : « seizième » est remplacé par le mot : « quinzième » ;

« k) Aux deux dernières phrases du dernier alinéa de l'article 223 D, le mot : « dix-septième » est remplacé par le mot : « seizième » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination relatif à la suppression de la provision pour risques afférents aux opérations de crédit à moyen et long terme ainsi qu'aux crédits à moyen terme résultant de ventes ou de travaux effectués à l'étranger.